

N° SIRET : 260 711 148 000 15

N° DECLARATION D’ACTIVITE : 84070106907

Certifié Datadock

**Formation au chariot d’urgence**

Durée :

3 heures

Horaires :

09h00 – 12h00 ou

13h30 – 16h30

Nombre de participants : 6 à 10 personnes

Dates et tarifs :

nous consulter

Pour l’adaptation de nos formations aux personnes en situation de handicap merci de nous contacter

Lieu :

CESU 07 – Résidence Hospitalière du Montoulon – Rue des anciens combattants d’Afrique du Nord – 07007 Privas

(Résidence accessible aux PMR)

Contact :

Coordinatrice pédagogique :

Delphine OLLIVIER

Tél. : 04.75.20.23.38

Mail : cesu07@ch-privas.fr

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Public cible :**Personnel médical, paramédical, administratif et technique des services de soins**Pré requis :** Etre titulaire de l’AFGSU 1 ou 2**Textes règlementaires :**Arrêté du 24 avril 2012 ;Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence ;Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l’arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence. |
|  | **Objectifs pédagogiques :** La formation au chariot d’urgence a pour objet l’acquisition de connaissances dans le domaine de la prise en charge de l’urgence vitale :Optimiser la gestion d’une situation d’urgence grâce à une utilisation adaptée du matériel du chariot d’urgence. 1° - L’identification d’une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l’arrivée de l’équipe médicale en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique ; 2° - La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.**Contenu pédagogique :** Procédure d’alerte de l’ACRAnalyse des pratiques et spécificités du chariot d’urgenceConnaître et s’approprier le contenu du chariot d’urgence et son organisationUtilisation du DEARespecter les règles d’entretien et de vérification du chariotFaire le lien avec son utilisation lors de l’Arrêt Cardio Respiratoire ou autres détresses vitales**Méthode mobilisée**:* Prévention des risques d’abandon ou de décrochage : réactivation et valorisation des acquis (retour d’expérience).
* Découverte, compréhension et utilisation du matériel,
* Analyse des pratiques et manipulation,
* Evaluation, débriefing, réajustement.

**Modalité d’évaluation :*** Grille d’évaluation en fin de formation.

**Intervenants :** Formateurs habilités par le CESU 07 (médecins, infirmiers) selon la qualification des participants.**Coordonnateurs :*** Docteur Lazhar CHELIHI, Médecin responsable du CESU 07
* Madame Nathalie PERREIRA, Cadre de santé IDE du CESU 07

 MAJ 01/03/2022 |